



## FOIRE AUX QUESTIONS

### *Quand vais-je recevoir le remboursement annoncé par votre courrier ?*

Vous ne recevrez de remboursement que si le montant des avoirs excède votre solde restant dû.

Si vous êtes éligible à un remboursement, voici le processus :

Internat prépa (Foyer Ozanam SAS)

vous allez recevoir un avoir **par mail** et devez renvoyer votre IBAN au service comptabilité [comptabilite@stanislas.fr](mailto:comptabilite@stanislas.fr) en indiquant votre code famille Charlemagne figurant en haut à droite de votre avoir

Les remboursements seront effectués à partir du 20 avril, nous vous remercions par avance pour votre patience

Internat lycée, demi-pension, études, garderie, internat-externé (Stanislas SA)

Votre avoir vous sera transmis **via Ecole Directe**, vous devez renvoyer votre IBAN (un seul envoi d'IBAN suffit si vous bénéficiez déjà d'un remboursement pour l'internat prépa)

Les remboursements seront effectués à partir du 20 avril, nous vous remercions par avance pour votre patience

### *Si la période de confinement dure au-delà du 4 mai, recevrai-je un nouveau remboursement ?*

Oui, dans ce cas nous attendrons de connaître la date confirmée de fin du confinement et réouverture de l'établissement pour procéder aux calculs d'avoirs et aux remboursements.

### *Je paie par prélèvements, quand aura lieu le prochain prélèvement et quand saurai-je pour quel montant ?*

Internat prépa (Foyer Ozanam SAS)

vous allez recevoir un avoir **par mail**, qui indique les nouveaux montants qui seront prélevés après déduction de l'avoir.

Les dates de prélèvement restent inchangées : 15/04 et 18/05/2020

Internat lycée, demi-pension, études, garderie, internat-externé (Stanislas SA)

Votre avoir vous sera transmis **via Ecole Directe**, qui indique les nouveaux montants qui seront prélevés après déduction de l'avoir.

Les dates de prélèvement restent inchangées : 15/04 et 18/05/2020

### Réinscriptions à la rentrée 2020 :

#### *Comment vais-je recevoir mon dossier de réinscription ?*

Les dossiers seront envoyés par mail par les secrétariats de chaque unité pédagogique

J'ai envoyé mon dossier de réinscription papier, dois-je le renvoyer électroniquement ?

Non, ce n'est pas nécessaire.

### Paiement des arrhes :

#### *J'ai envoyé mon chèque, il n'a pas encore été encaissé. Dois-je régler par virement ou CB ?*

Non, votre chèque sera remis en banque une fois votre dossier traité par le secrétariat et la comptabilité

#### *J'ai réglé par CB, alors que j'avais joint un chèque à mon dossier. Serai-je remboursé ?*

Vous pouvez choisir de demander le remboursement (par mail à [comptabilite@stanislas.fr](mailto:comptabilite@stanislas.fr))

Sinon, votre règlement sera imputé sur les frais de scolarité 2020-2021.